

PROGRAMME NATIONAL D'ACCUEIL EN URGENGE DE SCIENTIFIQUES EN EXIL (PAUSE)

Appel à candidature contrat doctoral PAUSE

Le Programme national d'Accueil en Urgence de Scientifiques en Exil (PAUSE) a lancé un nouvel appel à candidatures. L'échéance de l'appel est fixée au 15 mai 2020.

Cet appel ouvre à 2 types de financement :

1. Un financement à 100% d'un contrat doctoral de 3 ans (5 financements seront octroyés). Sont uniquement éligibles les étudiants qui ne sont pas encore inscrits en doctorat en France et qui, dans leur pays d'origine ne sont pas inscrits en doctorat depuis plus d'une année. [+ Télécharger les modalités pratiques](#)
2. Pour toutes les autres candidatures, dont celles de doctorants inscrits en doctorat en France ou dans leur pays d'origine depuis plus d'une année : un co-financement à hauteur de 60% (ou à 80% en cas de candidatures multiples) pour une année, renouvelable sous réserve d'une nouvelle évaluation, une fois. A noter qu'une demande de renouvellement pour une 3ème année peut être soumise pour les lauréats doctorants des sessions précédentes.

Transmission du dossier de candidature

[+ Plateforme de dépôt des dossiers](#)

Critères d'éligibilité

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation & Établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG) :

Les financements ont pour objet de cofinancer un projet d'accueil pour un(e) scientifique étranger(e) de toute origine géographique et de toute discipline remplissant l'ensemble des critères d'éligibilité suivants :

Pouvoir justifier de son statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou être au minimum inscrit en doctorat (dans son pays d'origine ou en France) ;

Se trouver en situation d'urgence :

- être victime de persécution ou de violence en raison du contenu de ses recherches, de la libre expression de ses opinions, de son identité, de ses croyances, de son orientation sexuelle,... ;
- être victime d'un autre type de menace à préciser.

Quel que soit son lieu de résidence actuel :

- être dans l'obligation de s'exiler de son pays d'origine ;
- être en France depuis moins de 3 ans.

Etablissements sous tutelle du ministère de la Culture

Pouvoir justifier d'une expérience d'enseignement

Se trouver en situation d'urgence :

- être victime de persécution ou de violence en raison du contenu de ses recherches, de la libre expression de ses opinions, de son identité, de ses croyances, de son orientation sexuelle,...
- être victime d'un autre type de menace à préciser.

Quel que soit son lieu de résidence actuel :

- être dans l'obligation de s'exiler de son pays d'origine ;
- être en France depuis moins de 3 ans.

Si l'ensemble de ces critères ne sont pas remplis, nous vous invitons à nous contacter par mail afin de nous faire part de votre situation à l'adresse suivante : pause@college-de-france.fr

Montant du financement

Le montant du financement attribué varie en fonction du statut et de l'expérience du bénéficiaire ainsi que de l'existence d'un projet d'accompagnement social par l'établissement d'accueil :

- Catégorie 1 (doctorant, assistant de recherche), jusqu'à 20.000 euros ;
- Catégorie 2 (post-doc, maître de conférences, ingénieur de recherche), jusqu'à 40.000 euros ;
- Catégorie 3 (professeur des universités, directeur de recherche), jusqu'à 60.000 euros.

La subvention de co-financement allouée par PAUSE est plafonnée à 60% du montant total du budget présenté par l'établissement d'accueil. Un co-financement à hauteur de 80% peut être alloué aux établissements présentant plus d'une candidature par appel et peut être envisageable exceptionnel, au cas par cas, en fonction de la situation particulière du chercheur et/ou de l'établissement.

Durée du soutien financier

Le soutien financier reçu pour accueillir un candidat couvre une période d'une année maximum sur toute la durée du projet d'accueil. Il est conseillé aux établissements de proposer un projet d'accueil du scientifique en danger portant sur 12 mois et, à défaut, d'une durée minimum de 6 mois.

Le financement pourra être renouvelé une fois, à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation sur la base de l'avancée des travaux et des résultats scientifiques.

Cas particulier : les doctorants inscrits en première année au moment de leur première candidature pourront se voir co-financer, après évaluation de leurs résultats scientifiques, une troisième année afin d'achever leur doctorat.

Le cas échéant, l'évaluation du dossier se fera sur la base de l'avancée des travaux et des conclusions du comité de suivi de thèse de l'établissement d'accueil.

Le programme PAUSE sollicitera un **bilan de l'année écoulée** auprès du chercheur ainsi que de l'établissement d'accueil qui devront **obligatoirement** être transmis à la direction exécutive au terme du projet d'accueil présenté dans le dossier de candidature.

Établissements volontaires

Si votre établissement souhaite se porter volontaire pour accueillir un scientifique en danger mais que vous n'êtes pas directement en contact avec un chercheur, nous pouvons vous mettre en relation avec l'un des chercheurs ayant candidaté directement au programme.

Les profils de ces chercheurs sont consultables [sur l'espace de mise en relation dédié](#).

Si l'un des profils vous intéresse et/ou si vous souhaitez faire partie des établissements volontaires, merci de contacter directement l'équipe PAUSE à l'adresse pause@college-de-france.fr

Constitution des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est constitué et présenté par l'établissement d'accueil.

Il se compose d'un formulaire à remplir sur la plateforme de dépôt des dossiers de candidature à partir de [ce lien](#).

Si vous souhaitez prendre connaissance du formulaire qu'il vous sera demandé de renseigner directement à partir de la plateforme, celui-ci est téléchargeable en format word à partir de ces liens :

+ [Formulaire de première candidature](#)

+ [Formulaire de demande de renouvellement](#)

Le formulaire doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

Pour les premières demandes :

1 – Lettre d'engagement datée et signée par le chef d'établissement s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, un scientifique étranger en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil. [Télécharger le modèle de lettre d'engagement](#)

2 – RIB de l'établissement porteur du dossier de candidature

3 – Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement (il s'agit d'une pièce indispensable, en l'absence de cette pièce le dossier ne sera pas soumis à évaluation)

4 – Document budgétaire à remplir à partir [du modèle suivant](#)

5 – Copie des deux premières pages du passeport ou à défaut de la pièce d'identité

6 – Selon la situation du candidat, tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.)

7 – Lettre du directeur du laboratoire qui accueillera le scientifique

8 – Pour les doctorants, avis du directeur de thèse

9 – CV détaillé et liste des publications du candidat

10 – Document justifiant le statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (doctorant, post-doctorant, chercheur confirmé, maître de conférences, professeur, directeur de recherches...)

11 – Témoignage personnel du candidat sur sa situation et son parcours

12 – Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation du candidat

Pour les demandes de renouvellement :

1 – Lettre d'engagement datée et signée par le chef d'établissement s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, un scientifique étranger en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil. [Télécharger le modèle de lettre d'engagement](#)

2 – Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement (il s'agit d'une pièce indispensable, en l'absence de cette pièce le dossier ne sera pas soumis à évaluation)

3 – RIB de l'établissement porteur du dossier de candidature

4 – Document budgétaire à remplir à partir du modèle suivant

5 – Copie des deux premières pages du passeport ou, à défaut, de la pièce d'identité

6 – Selon la situation du candidat, tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.)

7 – Lettre du directeur du laboratoire d'accueil détaillant son appréciation de l'insertion et l'implication du candidat ainsi que l'avancement de ses travaux de recherche à l'issue de la première année de soutien PAUSE. Ce document est une pièce essentielle pour l'évaluation du dossier de candidature.

8 – Pour les doctorants, avis du directeur de thèse précisant son appréciation de l'insertion et l'implication du candidat ainsi que l'avancement de sa thèse.

9 – CV détaillé et liste des publications du candidat.

10 – Lettre de motivation du candidat pour le renouvellement du soutien de PAUSE.

11 – Formulaire de bilan de l'accueil du scientifique établi par l'établissement. Télécharger le formulaire de bilan à compléter.

En raison du caractère sensible que représentent ces dossiers, les pièces permettant d'identifier le chercheur doivent être neutralisées (pièces 5 et 6). Pour cela, merci d'ajouter à ces documents la mention « spécimen » en filigrane.

Évaluation et sélection des dossiers

Les dossiers sont évalués par le comité de parrainage du programme PAUSE, réuni en formation restreinte, sur la base des critères suivants :

- le niveau d'urgence et de menace ;
- la qualité du dossier scientifique ;
- les modalités du dispositif d'accompagnement et d'insertion personnelle et professionnelle.

Le comité de direction du programme PAUSE sélectionne les dossiers sur la base des propositions du comité de parrainage. Il est souverain dans ses décisions.

Sécurité et confidentialité

En cas de contrainte de confidentialité particulière, une procédure sécurisée pourra être mise en place pour les échanges par courriel – contacter le directeur des systèmes d'information du Collège de France : jean-francois.barbe@college-de-france.fr

Les dossiers de candidatures devront être déposés sur la plateforme sécurisée. Nous vous remercions de noter qu'aucun dossier transmis par mail ne sera examiné.



1 avril 2020
15 mai 2020

Pour des informations complémentaires :

Tél. : +33 1 44 27 18 63
pause@college-de-france.fr
[@Programme_PAUSE](#)

+ [L'appel à candidature en ligne sur le site du programme national PAUSE](#)